

Moché donne l'instruction de nommer des juges et des officiers de police dans chaque ville (chaque portail). La justice doit s'accomplir rigoureusement.

Dans chaque génération, des hommes seront chargés d'enseigner la loi. Il faudra les écouter scrupuleusement.

La Paracha comprend également l'interdiction de pratiquer l'idolâtrie et la sorcellerie, les lois de nomination du roi, l'obligation de construire des villes de refuge.

Sont précisées les lois régissant la guerre.

La Paracha se conclut par la loi concernant la découverte, dans un champ, d'un assassinat dont on ignore l'auteur et la responsabilité de la communauté dans ce cas.

Le lien entre l'entrée

en Terre promise et la monarchie

La Torah introduit la fonction et le rôle de la monarchie par l'affirmation suivante : « Lorsque vous entrerez dans le pays que l'Éternel votre Dieu vous donne et que vous en prendrez possession pour vous y établir, vous direz alors : 'Je placerai un roi sur moi...' ; vous placerez en tout temps un roi sur vous, celui que l'Éternel votre Dieu aura choisi... »

Le Sifri, commentateur talmudique, explicite qu'en observant ce commandement, le Peuple juif obtiendra le mérite d'entrer en Terre promise.

[Cette affirmation semble entrer en contradiction avec le fait que le prophète Chmouel fut contrarié lorsqu'un roi fut demandé. Une réponse classique consiste à déclarer que, bien que la requête d'un roi fût une initiative vertueuse, elle avait été formulée de manière prématurée.]

La question se pose : comment l'observance du commandement relatif à un roi non encore désigné pourrait contribuer, rétroactivement, à leur octroyer le mérite de conquérir le pays ?

Détermination et anticipation

Une explication réside dans le fait que lorsque nous sommes déterminés à

accomplir une Mitsva à une échéance ultérieure, Dieu nous octroie la capacité de réaliser notre dessein. En exprimant le désir de satisfaire les commandements relatifs à l'entrée et à la conquête du pays, ils pourraient réussir à atteindre leur objectif.

Le fait qu'ils aient demandé un roi constitue le signe que, dès l'origine, leur intention relative à l'entrée en Terre Sainte visait l'établissement d'une monarchie ; condition préalable à l'édification du Beth Hamikdash - le Saint Temple.

Nous observons un parallèle avec le dialogue entre Dieu et Moché concernant le mérite du Peuple juif à être libéré d'Égypte. Lorsque Moché mit en doute cette capacité, Dieu répondit : « Vous adorerez Dieu sur cette montagne ».

Là aussi se pose la question : comment un événement futur peut-il constituer le motif de leur libération ? La réponse est que le fait même d'anticiper la réception de la Torah au Mont Sinaï les rendait dignes d'être libérés et de servir Dieu sur cette montagne.

Lorsque nous manifestons un intérêt soutenu pour les observances futures, alors même que nous nous trouvons encore dans le passé, Dieu rend possible la réalisation de notre objectif.

Ici aussi, en démontrant leur volonté de nommer un roi, conformément aux prescriptions de Dieu, ils devinrent dignes d'entrer et d'hériter de la terre.

Pourquoi la monarchie et la rétroactivité ?

Une question subsiste. Pourquoi le Sifri relie-t-il la Mitsva de la monarchie, plutôt qu'un autre commandement, au mérite de leur entrée en Terre d'Israël ? La réponse réside peut-être dans la nature même de l'héritage et de l'établissement du Peuple juif sur ce territoire.

On peut distinguer deux modes d'occupation d'une ville ou d'un pays. Le premier consiste en une occupation physique de l'espace, sans identifi-

cation avec la nature spécifique du territoire ; celui-ci est perçu comme un lieu d'habitation analogue à tout autre qu'on pourrait quitter pour un lieu plus propice.

Le second scénario se caractérise par la perception de ce lieu comme l'unique espace habitable : le peuple s'y identifie et s'y lie indéfectiblement comme à son foyer unique et exclusif. Quel test permettait de déterminer l'approche adoptée par la nation juive lors de son entrée et de sa résidence en Terre Promise ?

L'épreuve consistait à vérifier s'ils envisageaient l'établissement d'une monarchie. Si tel était le cas, cela constituerait l'indice d'une volonté d'enracinement dans la terre, laquelle deviendrait alors, de manière immuable, la terre du Peuple juif.

Ainsi, en manifestant le désir de nommer un roi, ils aspiraient à un héritage permanent du territoire. Dieu leur octroya donc la capacité d'en hériter.

Cela explicite également pourquoi la nomination d'un roi constituait une condition préalable à l'édification du Beth Hamikdash : pour que sa structure éternelle puisse être érigée, il fallait qu'ils atteignent le stade où la permanence de leur présence en Terre d'Israël devenait manifeste, ce qui se réalisa lors de la nomination effective d'un roi.

Le parallèle avec aujourd'hui

L'objet primordial de l'Ere messianique résidera dans notre aptitude à établir une connexion avec Dieu et entre nous, sans les obstacles inhérents à notre existence dans un monde imparfait. Lorsque nous manifestons notre désir et notre anticipation de la Rédemption, afin de mieux servir Dieu, nos aspirations seront réalisées.

De même, lorsque nous témoignons de notre attachement à la Terre d'Israël, en tant que lieu où le Beth Hamikdash sera édifié pour canaliser la présence de Dieu dans le monde, Dieu veillera à ce que sa construction s'opère de manière imminente !

